

Note aux doctorants de l'ED IV

Objet : mise en place des comités de suivi

1. Rôle des comités de suivi

Conformément à l'arrêté de mai 2016, des comités de suivi de thèse seront mis en place pour tous les doctorants à partir de la deuxième année (en vue de leur réinscription en troisième année de thèse) à compter de l'année universitaire 2016-7.

Leur nature et leur fonction est indiquée par l'arrêté : « Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. »

Ces comités recommandent la réinscription en thèse du doctorant pour une année supplémentaire (« L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et, à partir de la troisième inscription, du comité de suivi individuel du doctorant »).

2. Constitution des comités

Les comités sont constitués de deux enseignants-chercheurs (professeurs, maîtres de conférences HDR, maîtres de conférences, professeurs émérites), internes ou externes à l'établissement (l'université ne propose pas d'indemnité de déplacement). Les directeurs de thèse proposent deux noms pour chacun des doctorants qu'ils encadrent et les transmettent au secrétariat de l'école doctorale, qui rassemble ces informations. La date de l'entretien est fixée d'un mutuel accord entre les membres du comité et les doctorants. Elle est communiquée au secrétariat de l'école doctorale. La date limite pour transmettre le rapport d'entretien au secrétariat de l'école doctorale est fixée au 15 juin 2017. Pour les années suivantes, les membres du comité sont reconduits tacitement.

L'entretien peut avoir lieu à distance. Il ne se tient pas obligatoirement en français.

3. Préparation de l'entretien

En vue de l'entretien, les doctorants doivent remplir une fiche qui permettra au comité de prendre connaissance des travaux en cours et des questions à aborder. Un

modèle de formulaire est joint : une page maximum de présentation du sujet et une page répertoriant diverses informations susceptibles d'alimenter la discussion.

4. Nature de l'entretien

Tel que le définit l'arrêté, l'entretien porte avant tout sur la progression de la thèse, sur les conditions de la recherche, sur les possibilités offertes aux doctorants, et les formations qu'ils sont amenés à suivre. Il vise à aider les doctorants dans la poursuite de leurs travaux. A ce titre, l'entretien, s'il y a lieu, peut aborder des questions scientifiques ayant trait à leurs recherches. Mais il ne s'agit en aucune manière d'une soutenance préalable. L'esprit de l'entretien et des comités de suivi est de permettre aux doctorants de dialoguer avec d'autres enseignants-chercheurs. A la demande des doctorants, des points confidentiels peuvent éventuellement être abordés au cours de l'entretien et ne figureront pas sur le compte rendu.

L'entretien commence par une présentation de 10', suivie d'un entretien qui dure un maximum de 30'.

Il va de soi que cette première année constituera une forme de rodage, et qu'une évaluation de ces comités sera effectuée à l'issue de cette première expérience./

Alexis TADIE
Directeur